

Questions orales

M. Clark: Si les cris peuvent cesser du côté libéral, j'attirerai à nouveau l'attention du premier ministre sur ses homologues provinciaux. Par deux fois déjà je lui ai posé la question, et je la lui pose maintenant une troisième fois: est-il possible que lui-même et ses homologues provinciaux se rencontrent à nouveau pour examiner de quelle façon on pourra le mieux résoudre les problèmes constitutionnels qui se posent au pays et particulièrement celui que présente le projet de résolution constitutionnelle dont nous sommes saisis?

Tout d'abord, le premier ministre a-t-il voulu dire dans la réponse qu'il m'a donnée l'autre jour, qu'il écartait toute possibilité de rencontre avec les premiers ministres provinciaux avant que la résolution constitutionnelle ne soit transmise à la Grande-Bretagne?

Deuxièmement, y a-t-il un élément de ce projet de résolution constitutionnelle dont il ne soit pas disposé à discuter à l'occasion d'une réunion des premiers ministres?

M. Trudeau: Madame le Président, le chef de l'opposition dit que la Chambre des communes a le droit de savoir si le projet de résolution qu'elle étudie est légal avant de l'étudier.

M. Andre: La Cour suprême de Terre-Neuve l'a jugé illégal.

Des voix: Répondez à la question.

M. Trudeau: Les députés d'en face n'arrêtent pas de dire: «Répondez à la question».

Une voix: Vous ne le faites pas.

M. Trudeau: Je ne le fais pas parce que vous ne me laissez pas répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Pauvre Pierre.

● (1425)

M. Trudeau: Je pense que nous sommes habitués à la pratique voulant que chaque député de l'opposition fasse des déclarations en guise de préambule à une question lesquelles à mon avis peuvent être débattues et recevoir une réponse puis à ce qu'il pose une question qui s'ajoute en fait à son préambule. Au cours des derniers jours, alors que je répondais à des questions qui comportaient parfois de longs préambules, des députés de l'opposition ont crié que je devrais plutôt répondre à la question. Je répond d'abord au préambule que nous avons permis à l'opposition de faire et je fais porter ensuite mes propos sur la question proprement dite. Si vous permettez le préambule, madame le Président, j'en déduis que vous permettez aussi de répondre au préambule.

M. Clark: Passons maintenant à la question.

M. Trudeau: Pas encore. Au préambule tout d'abord, mon ami.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Le chef de l'opposition dans le préambule à sa question a déclaré que la Chambre veut savoir tout d'abord si ce que nous faisons est légal. Ce serait le meilleur moyen de paralyser le Parlement.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: S'il fallait qu'à chaque fois que la Chambre est saisie d'une mesure, quelqu'un, qu'il s'agisse d'une province, d'un particulier ou d'un autre plaideur, en remette en question la légalité et porte l'affaire devant les tribunaux, . . .

M. Andre: Mais ce que vous faites est illégal.

M. Trudeau: . . . alors la Chambre n'aurait plus qu'à attendre que les tribunaux prennent une décision à sa place. Il me semble que les députés d'en face refusent d'admettre la division des pouvoirs judiciaire et législatif.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Comme dans le cas du bill C-60.

M. Trudeau: Le chef de l'opposition parle d'une conférence des premiers ministres. Il se rappellera que la résolution à l'étude prévoit la tenue d'une conférence des premiers ministres d'ici deux ans. Nous y discuterons toute question que les premiers ministres des provinces voudront inscrire à l'ordre du jour. Nous pouvons même discuter de modifications à la résolution qui serait adoptée par la Chambre, conformément à la formule d'amendement prévue par la résolution. C'est pourquoi je dis que c'est négociable. On peut même la modifier. Le chef de l'opposition pourra réclamer lors de la prochaine campagne électorale, s'il est toujours en poste, le mandat . . .

Une voix: Vous êtes au bout du rouleau.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . de retrancher la charte des droits de la constitution, si c'est ce qu'il désire. Mais il me semble avoir expliqué en long et en large, il y a quelques semaines, qu'après avoir attendu pendant 54 ans que les conférences fédérales-provinciales . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Attendu quoi?

M. Trudeau: Attendu quoi! Le député de Saint-Jean-Ouest ignore ce que nous attendions.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Ce dernier a déclaré hier à l'émission «Canada AM» que le gouvernement canadien allait insister pour faire inscrire à l'ordre du jour du Parlement britannique l'étude de la résolution canadienne, ce qui revient donc à la faire étudier en première lecture en Grande-Bretagne avant que la Cour suprême du Canada ait pu se prononcer sur la légalité de cette proposition.

Le ministre de l'Environnement s'est-il mis en rapport avec le gouvernement britannique? Peut-il nous dire si ce dernier a l'intention de faire inscrire cette résolution à l'ordre du jour du Parlement britannique avant que la Cour suprême du Canada ait rendu sa décision? Peut-il nous confirmer qu'il a effectivement eu ces renseignements?